

Déclarations et Discours

Nº 81/20

LE RÔLE DU CANADA AU SEIN DE LA FRANCOPHONIE

Discours du ministre de l'Expansion économique régionale, M. Pierre De Bané, à Ottawa le 15 juin 1981.

...Le Canada a joué un rôle fondamental et continue d'être à l'avant-scène dans la création, l'appui et la mise en oeuvre de [la] coopération et [du] dialogue entre les peuples et les nations qui se rassemblent à travers la francophonie internationale. Le Canada a mené et mène encore son action conjointement et simultanément aux niveaux multilatéral et bilatéral avec tous les pays qui possèdent en commun la langue française comme instrument de communication.

Cette manifestation de rapprochement, de collaboration et d'entraide exigée par un monde complexe et interdépendant dans tous ses aspects humains et techniques a conduit à la création, au plan international, de plusieurs institutions intergouvernementales dont la plus importante est l'Agence de coopération culturelle et technique, sans oublier la conférence annuelle des ministres de l'Éducation, celle des ministres de la Jeunesse et des Sports et la création d'organisations et d'associations non gouvernementales également très actives au sein du mouvement francophone international.

La participation canadienne

Le gouvernement canadien a été actif au sein de la francophonie dès ses débuts. Il a joué un rôle majeur dans la création et l'essor de ses nombreuses institutions depuis les années 1960. L'épanouissement du fait français au Canada, et son expansion au plan externe ont servi de motivation profonde à la participation canadienne. Le prolongement du bilinguisme canadien sur le plan international, la participation du Canada à la francophonie constituent un élément fondamental et permanent de sa politique étrangère. L'existence et la vitalité des Canadiens d'expression française offrent la possibilité et la chance de développer des rapports, des liens de solidarité et de coopération avec de nombreux pays en Europe, en Afrique, au Proche-Orient, en Océanie, en Amérique du Nord et en Asie qui, pour des raisons historiques diverses et à des degrés variés, utilisent le français comme langue de communication. Il en va de même des possibilités de contacts et d'échanges fructueux avec un grand nombre d'autres pays à travers ces mêmes continents qui partagent avec l'autre communauté canadienne d'expression anglaise l'usage de la langue de Shakespeare. C'est, il me semble, une situation exceptionnelle pour un pays jeune et dynamique comme le nôtre d'avoir pour ainsi dire des liens naturels de compréhension avec plus de la moitié des pays de ce globe.

Dans ce contexte, nous avons donc établi un réseau de représentation diplomatique bilatérale avec tous les pays francophones. Nous avons développé avec eux un important programme de coopération pour le développement. Nous avons amorcé un dialogue politique sur les grandes questions internationales et nous sommes enfin devenus membres de toutes les organisations francophones multilatérales.

Cet effort de rapprochement n'est pas du reste le fait du seul gouvernement central.

C'est une question d'intérêt pour tous les Canadiens et qui bénéficie d'ailleurs à tous les Canadiens, comme le Commonwealth implique l'ensemble des Canadiens. Si très tôt le Québec s'est tout naturellement intéressé à la francophonie, le gouvernement fédéral, pour sa part, s'est employé à encourager les gouvernements des autres provinces à forte population francophone à y jouer également un rôle actif. C'est ainsi, par exemple, que les représentants des quatre provinces, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba et le Québec, bien sûr, ont fait partie de la délégation canadienne à la Conférence constitutive de 1970 de l'Agence de coopération culturelle et technique. Principal foyer de la langue et de la culture françaises au Canada, le Québec, en accord avec le gouvernement fédéral, a occupé dès le début une place spéciale dans la francophonie gouvernementale par le truchement de son statut de gouvernement participant à l'Agence.

La participation des provinces

En décembre 1977, le Nouveau-Brunswick, d'expression française à 42 p. 100, a sollicité du gouvernement fédéral le même statut de gouvernement participant. Qu'est-ce au juste que ce statut de gouvernement participant ? Ce statut permet aux gouvernements du Québec et du Nouveau-Brunswick de participer pour leur propre compte mais au sein de la délégation canadienne aux activités et aux programmes de l'Agence. Ce statut leur permet d'avoir un siège et une plaque d'identité à la table des délibérations avec droit de parole. Ce statut leur permet de communiquer directement avec l'Agence sur les questions d'organisation de programme. Ces deux gouvernements participent financièrement au budget de l'Agence. Leur contribution, également identifiée, est calculée comme fraction de celle du Canada et en fait partie intégrante.

Ce statut élaboré par le gouvernement canadien est absolument unique en son genre. Des modalités semblables n'existent nulle part ailleurs dans le monde, en vertu desquelles le gouvernement fédéral accorde à un gouvernement d'une des provinces ou d'un des États fédérés ou provinciaux un statut de gouvernement participant pour son propre compte au sein d'une organisation internationale ou régionale. Cela n'existe nulle part ailleurs dans le monde et, à mon avis, c'est là le plus bel exemple de la souplesse du gouvernement fédéral dans la mesure où il est possible de permettre aux gouvernements provinciaux, dans les domaines qui relèvent de leur propre juridiction et qui sont compatibles avec la politique étrangère du Canada, de participer de plainpied dans les organisations internationales.

Des mécanismes d'information et de consultation ont été établis entre ces deux gouvernements participants et le gouvernement fédéral pour assurer une participation active et originale de ces trois gouvernements, tout en assurant une unité d'action canadienne au sein de la communauté des membres de l'Agence.

Le Canada participe à tous les programmes de l'Agence. Il tient à maintenir un équilibre entre les volets culturel et technique. À cet effet, il a proposé, en 1975, la création du programme spécial de développement (P.S.D.), inspiré du Commonwealth Fund for Technical Cooperation. Alimenté par des contributions volontaires, le P.S.D. étudie et réalise des programmes modestes d'assistance technique correspondant à des besoins exprimés par tout membre de l'Agence, notamment dans les secteurs de l'éducation, de la formation, de la recherche, de l'agriculture, de la santé et des communications sociales. En créant le P.S.D., le Canada a voulu donner un second souffle à

l'Agence, et en faire un instrument concret de solidarité en complément des aides bilatérales et multilatérales plus importantes.

Les relations Nord-Sud Je pourrais même dire que depuis un an que je remplis les fonctions de conseiller auprès du premier ministre et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour les rapports avec les pays francophones, nombreux sont les pays qui m'ont dit que leur intérêt à l'Agence est directement relié à ce volet de coopération aux niveaux social, technique et économique, et que beaucoup d'entre eux s'y intéresseraient beaucoup moins si l'Agence devait limiter ses activités uniquement à la défense et à l'illustration de la langue française. C'est donc dire que le Canada a vu juste lorsqu'il a insisté pour que l'Agence ait également un volet très important de coopération économique et sociale en sus de la dimension culturelle. L'Agence est devenue tout récemment un lieu de rencontres ministérielles sectorielles. La première de ces rencontres regroupa à Luxembourg, en 1977, les ministres des Sciences et de la Technologie. La deuxième réunissait à Paris, en septembre 1980, les ministres de la Justice où je représentais d'ailleurs le gouvernement canadien, de même qu'en mars 1981, à une conférence des ministres de l'Agriculture, où j'avais l'occasion de représenter mon collègue qui est titulaire de ce portefeuille. Les ministres de la Culture se rassembleront à Cotonou en septembre 1981. D'autres réunions ministérielles auront lieu en 1982 et durant les années suivantes. Lentement mais sûrement l'Agence devient le foyer principal et privilégié de la francophonie. L'un des objectifs du gouvernement canadien est que l'Agence regroupe sous des formes diverses la plupart des activités de la francophonie internationale. Mais lorsque nous parlons de francophonie internationale, il faut bien se garder de voir la réalité d'aujourd'hui uniquement à travers le prisme de la langue.

Beaucoup de mes homologues que j'ai eu l'honneur de rencontrer au cours de mes voyages, d'un grand nombre des gouvernements des pays participants, et qui sont membres à part entière de l'Agence, me l'ont répété à plusieurs reprises. Plusieurs de ces pays-là ont à peine 2 ou 3 p. 100 de leur population qui parlent le français. Donc ce serait une grave erreur que d'essayer de voir la réalité uniquement à travers ce prisme de la langue. C'est dans la mesure où la langue sera surtout un moyen qui nous permettra de communiquer, de nous rapprocher, que nous pourrions élargir, enrichir et approfondir ces relations qui doivent se développer et s'épanouir dans tous les secteurs.

D'autre part, nous ne devons pas oublier que cette francophonie internationale a vraiment pris racine dans les nombreuses associations francophones privées dont certaines datent d'une quarantaine d'années. Là plupart d'entre elles avaient une base professionnelle, comme l'Association internationale des parlementaires de langue française (A.I.P.L.E.), dont j'ai eu l'honneur d'être le délégué pour les Amériques, ou encore l'Institut de droit d'expression française (I.D.E.F.), qui tiendra son quatorzième congrès à Montréal en septembre à l'invitation conjointe de mon collègue, le ministre de la Justice du Canada et du ministre québécois de la Justice. D'autres se sont regroupées en fonction de buts communs dont, par exemple, l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (A.U.P.E.L.F.), qui tiendra également cette année son congrès à Québec et à Ottawa en septembre, ou encore le Conseil international des radios-télévisions d'expression française (C.I.R.T.E.F.) créé à Montréal en 1978 sur une initiative du gouvernement canadien. Le C.I.R.T.E.F. re-

groupe la majorité des radio-télédiffuseurs francophones à travers le monde.

Le gouvernement canadien accorde évidemment son appui financier à un bon nombre de ces associations qui, ou bien sont d'inspiration canadienne, ou encore comptent sur une participation canadienne importante. Au moment où la coopération entre les peuples et les cultures s'élargit sans cesse, les organisations internationales non gouvernementales prennent une importance croissante et nos contributions financières se veulent un encouragement tangible aux divers groupes de Canadiens qui participent activement aux activités internationales.

En même temps que se tissait cette nouvelle forme de coopération multilatérale, le Canada établissait avec tous les pays francophones des rapports diplomatiques et progressivement nous avons mis en place également un programme de coopération qui bientôt, je l'espère, atteindra sa maturité et sa vitesse de croisière. Il en sera également de même avec tous les échanges de tous les niveaux, qu'ils soient d'ordre commercial, économique, social, culturel. Et pour couronner cette démarche de rapprochement basé sur la connaissance et la coopération avec ces divers pays, il sera, bien sûr, tout à fait naturel qu'en bout de course nous puissions arriver à une concertation entre nos pays dans divers domaines qui intéressent le rapprochement dans le monde et le maintien de la paix sur cette planète.

Les objectifs

Quels sont en fait les buts que nous poursuivons dans nos relations bilatérales avec ces pays, particulièrement avec ceux de l'Afrique, pour lesquels j'ai personnellement une affinité particulière? Le premier m'apparaît évident : il s'agit pour le Canada d'affirmer et de manifester sa personnalité française autant pour son intérêt que pour l'épanouissement et l'enrichissement culturel que procure le contact des autres. C'est une entreprise, devrais-je le redire, qui engage notre pays dans son ensemble. Le deuxième me semble tout aussi évident : venir en aide à des pays que l'on retrouve parmi les plus démunis du monde. C'est notre devoir de le faire, c'est aussi notre responsabilité au sein de la communauté des nations.

Le troisième objectif est de poursuivre les intérêts du Canada dans les aspects primordiaux liés à des facteurs politiques, sociaux, économiques et commerciaux. Enfin, comme corollaire, il s'agit pour nous d'établir avec tous ces pays des relations aussi étendues et variées que possible. En qualité de conseiller du premier ministre et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour les relations avec les pays francophones, j'ai le plaisir d'apporter des précisions sur l'état de nos relations avec ces pays et sur les perspectives d'avenir.

J'ai déjà effectué, au nom du secrétaire d'État, des voyages officiels en France, en Belgique et surtout dans un grand nombre de pays d'Afrique. En janvier dernier, par exemple, un voyage m'amena au nom du gouvernement canadien à représenter notre pays et à faire valoir nos intentions d'amitié et de coopération dans quatre pays du Sahel, c'est-à-dire le Mali, la Haute-Volta, le Niger et la Côte-d'Ivoire. Je suis d'ailleurs revenu d'un voyage officiel en Guinée et au Gabon la semaine dernière.

Je puis dire toute l'admiration et l'estime que ces pays portent envers le Canada et les Canadiens. Partout, peu importe les pays où j'ai eu l'honneur de représenter mes com-

patriotes, il y avait une telle sympathie pour le Canada, parce que tous ces pays reconnaissaient que ni par tradition, ni par l'histoire, ni par le tempérament les Canadiens n'étaient intéressés à avoir quelque zone d'influence, n'étaient intéressés à autre chose qu'à exprimer d'une façon concrète leur solidarité envers leurs frères. L'aide canadienne qui se chiffre à l'heure actuelle à environ 150 millions de dollars par année seulement dans l'Afrique francophone est appréciée parce que, comme je viens de le dire, elle est sans arrière-pensée, sans entrave et parce qu'elle répond aux besoins prioritaires et définis par les gouvernements avec qui nous voulons entretenir des relations étroites. De ce fait, administrée par des représentants et des experts canadiens d'une très grande compétence, l'aide canadienne est jugée dans tous ces pays comme étant très efficace. À cette aide canadienne bilatérale, il convient d'ajouter une partie appréciable de notre importante contribution aux organismes multilatéraux et régionaux qui oeuvrent en Afrique. C'est ainsi que, par exemple, le Canada a été longtemps le participant le plus important aux fonds africains de développement, et aujourd'hui je crois que nous détenons la deuxième ou troisième place en importance à la suite de notre contribution à tout le continent africain.

Des rapports chaleureux

J'aj aussi constaté l'état de franchise et d'amitié chaleureuse qui marque nos rapports avec ces pays. Là où je me suis rendu, comme certains de mes prédécesseurs, les conversations ont été ouvertes et constructives. L'avis de même que l'appui du Canada sont partout sollicités et recherchés. Les rencontres que j'ai eues avec chaque chef d'État de ces pays amis, et la semaine dernière avec le président Sekou Toure de la Guinée et le président Omar Bongo du Gabon, démontrent que nos relations se diversifient pour englober tous les problèmes de l'heure. La Guinée s'ouvre au Canada en même temps que, par elle, le Canada élargit son audience en Afrique. Et lorsque j'ai rencontré le président de la Guinée, c'était, je crois, la première visite d'un ministre canadien dans ce pays depuis son accession à l'indépendance en 1958. J'ai vu à quel point le Président est considéré non seulement dans son pays mais également sur tout le continent et dans le monde islamique comme étant l'un des grands leaders, lui qui a réussi à forger une nation dans son pays, où d'ailleurs des intérêts privés canadiens sont présents depuis de nombreuses années. Il a eu l'amabilité de m'accorder quatre audiences où nous avons pu échanger ensemble nos opinions sur différentes questions de l'heure. De même au Gabon j'ai eu l'occasion de rencontrer le Président, et toutes les marques d'amitié qui nous ont été témoignées dans ce pays ne s'adressaient pas tellement à ma personne mais, bien sûr, à tout le peuple canadien.

Le Canada partage avec les pays francophones, aux plans bilatéral comme multilatéral, un terrain propice à l'entente et à la coopération. Dans ce monde divisé entre riches et pauvres, entre pays industrialisés et pays en développement, en axe Nord-Sud et Est-Ouest, notre pays est bien placé pour contribuer au rapprochement des uns et des autres, à la définition avec ces pays des moyens propres à créer l'harmonie et à faire fructifier le développement. Les voyages du premier ministre l'ont démontré. Mes voyages m'en ont donné la preuve. Nous avons tout à gagner à nous rapprocher davantage des pays qui comme nous utilisent la langue française.

En terminant, j'aimerais souligner les efforts des nombreux Canadiens, missionnaires, coopérants, hommes d'affaires, qui travaillent et investissent partout au sein du monde francophone...

Je me propose de poursuivre ma tâche particulièrement en Afrique, et j'encourage mes collègues, ministres et députés, à s'y rendre pour nourrir concrètement des liens qui nous sont chers, et disons-le, utiles à tous points de vue. J'ai pu m'entretenir avec mes hôtes africains d'une façon très utile de sujets qui nous sont importants, comme les Nations Unies, le droit de la mer, le désarmement, les échanges commerciaux, la paix dans le monde et au premier chef sur le continent africain, parce que le Canada poursuit avec ces pays une politique de collaboration, d'entraide et d'amitié, bref une politique de présence concrète. Il nous faut renforcer notre participation, notre appui, notre contribution à la francophonie internationale et notre coopération avec tous les pays qui la composent. En ce faisant, le Canada tout entier s'enrichira davantage.

com